

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 21 juin 2024 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 53-2024</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p> <p>Création de maquettes de la Faculté des Sciences et Techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Licence Professionnelle « Maintenance et Technologie, Systèmes Pluritechniques », parcours « Photonique, Lasers et procédés »
--	---

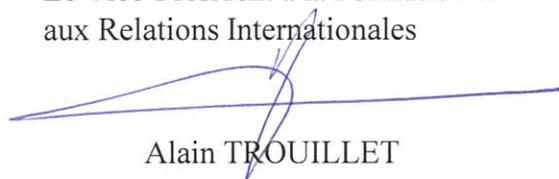
La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la création de maquette de la Faculté des Sciences et Techniques :

- Licence Professionnelle « Maintenance et Technologie, Systèmes Pluritechniques », parcours « Photonique, Lasers et procédés »

Document annexé et disponible à la DFIP

A Saint Etienne le 25 juin 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

MEMBRES : 38 QUORUM : 19	REPRESENTES : 8	PRESENTS : 15
-----------------------------	-----------------	---------------

POUR : 23	CONTRE : 0	ABST : 0
-----------	------------	----------

